

bonne et heureuse année 2007



Chers amis du Parc du Rocher,

La mer depuis toujours, nous attire et nous réjouit. Cet hiver elle a menacé nos dunes à plusieurs reprises ... des dunes qui préservent nos plages et protègent nos résidences ... Ces attaques ne sont pas nouvelles ... elles ont provoqué dans le passé la construction des épis et des perrés. Depuis plusieurs années ils étaient passés de mode et avaient laissé la place à des kilomètres de ganivelles. Ces dernières viennent d'être balayées pour une bonne part d'entre elles ... voilà un premier sujet que nous souhaitons prendre à cœur et sur lequel nous devons alerter les pouvoirs publics : **comment mieux défendre nos dunes ?** de la mer, du béton qui guette ou des estivants qui en abusent.

Notre environnement, au Parc du Rocher, est avant tout humain, social, convivial, constitué de réseaux d'amis qui se retrouvent chaque année. Il nous a donc paru intéressant de penser aussi à nous, les adhérents de cette Association : nous verrons **d'où nous venons les uns et les autres**, quelles sont nos origines géographiques.

Nous laisserons également la parole à **ceux d'entre nous qui résident toute l'année** dans notre parc ... nos veilleurs en quelque sorte !

*L'ombre des pins maritimes, compagne de nos siestes estivales, fait partie de nos souvenirs comme de nos rêves de vacances. Elle sera de plus en plus précieuse face à un climat planétaire qui semble se réchauffer... et voilà qu'elle s'éclaircit dangereusement sous la fringale **des chenilles processionnaires** difficiles à éradiquer... nous essaierons de comprendre les raisons du développement de cette infestation, puis de voir dans l'avenir comment rester vigilants, coordonner les moyens de lutte, les traitements et leur prise en charge commune.*

Nous vous présenterons enfin les **prochaines améliorations du Parc**, obtenues aux dernières réunions des enveloppes de quartier.

Je vous adresse, avec toute l'équipe qui anime l'Association, nos vœux les plus cordiaux pour l'année qui commence.

Raymond Pilet, président

ASSOCIATION DU PARC DU ROCHER
bulletin de Janvier 2007



La dune a reculé cet automne ... sur une partie de la côte tranchaise ...

Les deux coups de tabac des 24 octobre et 8 décembre ont amputé la dune à de nombreux endroits de la côte. La photo ci-contre nous montre son recul au niveau du GCU, jusqu'au blockhaus. Par ailleurs, de l'autre côté de l'Aunis, plage des Générelles, la tempête la plus récente a menacé des habitations et des équipements publics. Cette érosion du trait de côte relance l'actualité d'un débat fort sensible.

Pour certains le système de défense douce, matérialisé par des ganivelles pour piéger le sable se révèle insuffisant et nous en avons la preuve sous les yeux.



Pour d'autres les défenses lourdes (épis et béton) accentuent l'effet d'érosion et freinent le retour du sable « *l'enrochement appelle l'enrochement* ». C'est, entre autres, le point de vue familier à plusieurs associations de défense de l'environnement.

Il semble cependant qu'il y ait urgence à prendre des mesures provisoires, du style perré pour casser la houle, avant les gros coefficients de marée de février prochain, surtout s'ils étaient alors accompagnés de vents orientés au sud-ouest. Des études à plus long terme se sont mises en route, à la fois sur la côte tranchaise et courant 2007, sur l'ensemble de la côte vendéenne. Certains, à l'image de la dune, prennent du recul ... et continuent de penser que localement, le trait de côte est relativement stable depuis des siècles, à l'exception des pointes. (NDLR parmi nos différentes sources : *VENDEE-MATIN* du 04.01.07 et *OUEST-FRANCE* du 06.01.07)

Les responsables de notre Association se tiennent informés, en particulier, grâce à ceux qui résident à l'année sur place.

La dune : un bien désormais protégé par la loi .



Depuis plusieurs années des adhérents nous expriment leur crainte sur le risque d'opération immobilière concernant les 5 lots de M STEINBERG sur la dune, en bordure de la 8^e avenue. Cette inquiétude s'étant faite plus vive pour certains, dernièrement, il nous paraît utile de communiquer les informations dont nous disposons à ce jour :

I - la **loi littoral** n° 86-2 du 3 janvier 1986 interdit les constructions dans la bande des 100 mètres en bordure de mer, en zone non urbanisée .

2 - le **Conseil d'Etat**, en date du 25 janvier 1989 a rejeté la requête de M STEINBERG concernant la constructibilité de ces lots , du fait de la DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC NATUREL jouxtant les lais et relais du domaine maritime.

3 – Lors de la **réunion des présidents de parcs avec la Municipalité, le 22 octobre 2005** R. PILET a demandé explicitement à M le Maire si la loi littoral s'appliquait bien à ces 5 parcelles. Il lui a été répondu que « ces parcelles étaient visées par la loi littoral du fait d'une véritable rupture de constructions à cet endroit, jusqu'au-delà d'Eden Roc, et que cet espace, n'étant pas en zone urbanisée, se voyait appliquer la règle de la bande des 100 mètres inconstructible de par la loi. »

Doit-on rappeler que notre modeste Association n'a aucune assurance tous risques contre le changement des lois, des jurisprudences mouvantes et des politiques d'urbanisme. Notre rôle se borne à partager avec vous l'information dont nous disposons à ce jour. Il en serait tout autrement le jour où une menace réelle pèserait sur cet espace protégé. Ce serait alors à vous de nous alerter le plus vite possible et à nous tous, ensemble, d'agir.

La dune publique : un bien commun à respecter.

Lors de notre Assemblée Générale du 12 août 2006 le problème de la protection de la dune a été abordé à propos de certaines propriétés privées qui y sont construites, et ne sont pas clôturées, en front de mer. Le conseil d'administration du 19 août a donné mission au Président d'inviter en toute convivialité les intéressés à voir ce qu'il est sage, possible et souhaitable de faire.

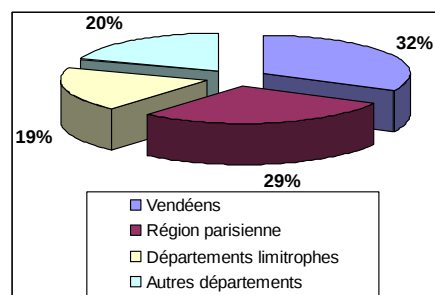
Par ailleurs, c'est à chacun de nous de respecter ces dunes si précieuses. Notre Association, à la réunion des enveloppes de quartier du 5 octobre a demandé la pose de 20 mètres de ganivelles, côté plage, en face de la descente de la 8^{ème} avenue, pour interdire l'accès à la dune. A la 2^e réunion, le 29 novembre notre demande avait été acceptée. Sa réalisation était programmée en décembre 2006. Depuis la mer et la tempête du 8 décembre ont dû en décider autrement.

LES ORIGINES GEOGRAPHIQUES DES ADHERENTS DE NOTRE ASSOCIATION

-Lieux des résidences principales des propriétaires membres de l'association-
(en référence à la liste d'émargement utilisée lors de notre assemblée générale d'août 2006)

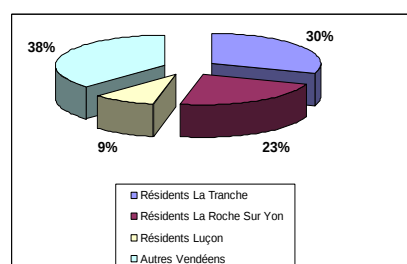
➤ SUR LES **132** ADHERENTS :

43 sont vendéens
38 sont domiciliés dans l'un des huit départements de la région parisienne
25 habitent dans l'un des quatre départements limitrophes de la Vendée
26 sont issus de 18 autres départements



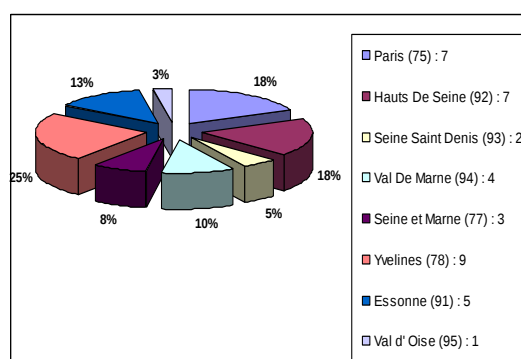
➤ PARMIS LES 43 VENDEENS :

13 résident à l'année à La Tranche sur Mer
10 sont installés à La Roche Sur Yon, chef-lieu du département
4 habitent à Luçon
16 sont répartis sur le reste du département de la Vendée



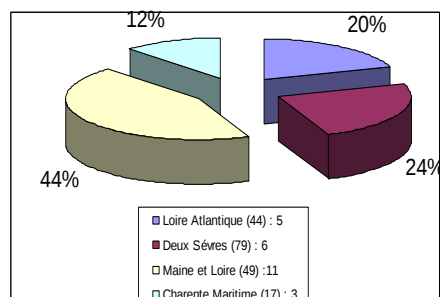
➤ POUR LES 38 ADHERENTS DOMICILIES EN REGION PARISIENNE, LA REPARTITION EST LA SUIVANTE :

ESSONNE -91-	5
LES HAUTS DE SEINE -92-	7
PARIS -75-	7
SEINE ET MARNE -77-	3
SEINE SAINT-DENIS -93-	2
VAL DE MARNE -94-	4
VAL D'OISE -95-	1
YVELINES -78-	9



➤ EN PROVENANCE DES DEPARTEMENTS LIMITROPHES DE LA VENDEE, LES 25 FAMILLES CONCERNEES SE REPARTISSENT COMME SUIV :

La majorité est domiciliée en Maine-et-Loire -49-, soit 11
6 familles habitent dans les Deux-Sèvres -79-
5 adhérents résident en Loire-Atlantique -44-
La Charente Maritime accueille les 3 autres -17-



➤ LES 26 AUTRES MEMBRES DE NOTRE ASSOCIATION SE PARTAGENT LES 18 DEPARTEMENTS DE RESIDENCE CI-APRES :

Hautes-Alpes	-05-	1 adhérent
Aube	-10-	2
Calvados	-14-	1
Charente	-16-	1
Eure et Loir	-28-	1
Gironde	-33-	1
Indre	-36-	1
Indre et Loire	-37-	2
Isère	-38-	2

Loir et Cher	-41-	1
Meurthe et Moselle	-54-	2
Nord	-59-	1
Oise	-60-	1
Sarthe	-72-	1
Vienne	-86-	3
Haute-Vienne	-87-	2
Yonne	-89-	1
Martinique	-97-	2

la vie continue après l'été ...



notre artiste en pleine action

Ce n'est pas un titre de film, mais simplement la conclusion d'une petite enquête menée auprès de quelques résidents à l'année dans le Parc du Rocher. Nous avons choisi de vivre au bord de la mer, ce qui a pu en surprendre certains. Aussi le « *vous ne vous ennuyez pas l'hiver ?* » revient régulièrement sur le tapis. Eh bien non ! Après l'effervescence de l'été, à nous les longues promenades sur la plage déserte dans le vent et les embruns, nous sommes toujours aussi charmés par l'océan déchaîné et le bruit de la mer en fermant les volets. Certes, nous sommes privés de l'écho des karaokés des campings et de la sono de nos amis vacanciers, mais nous n'en apprécions que davantage le calme revenu. Tout le monde a ses activités : jardinage, bricolage, sculpture, peinture, pêche, chasse, vélo, jeux de cartes sans oublier la garde des petits enfants pour certains grands-parents. C'est aussi avec plaisir que nous retrouvons les voisins de week-end et ceux qui s'installent avec les beaux jours et qui repartent avec l'automne. Bien sûr, comme tout le monde nous connaissons de temps en temps du vague à l'âme ... mais le remède est le même pour tous : une balade en ville, un petit voyage et c'est reparti. Nous pourrions continuer la liste des charmes de la Grière l'hiver, mais il suffit de regarder le nombre croissant de résidents permanents (désormais 14 adhérents) pour que la douceur de vivre à l'année dans le Parc du Rocher ne soit plus à démontrer.

Annie GAREAU

les chenilles processionnaires se développent mais la lutte s'intensifie : l'état du front !

Le 20 septembre le traitement aérien avait lieu par des passages systématiques de l'hélicoptère au-dessus des parcs de la Grière. Dans les trois semaines qui ont suivi un certain nombre de nids et de chenilles ont été détruits, mais seuls les pins maritimes ont été vraiment débarrassés. Tous les pins « d'ornement » du type pin noir d'Autriche ont continué d'être infestés sérieusement. Devant cette extension, le président a obtenu un rendez-vous près de M TESSON, le responsable technique départemental de la lutte contre les chenilles. Cet entretien d'une heure a permis à R PILET de tirer les enseignements suivants :

- depuis toujours l'infestation suit un cycle de progression / régression sur 6 à 7 ans
- les traitements sont réalisés plutôt lors des 2 années situées au sommet du cycle
- le repérage des zones à traiter et la décision de la cartographie de traitement sont effectués en coordination avec les élus de chaque commune du syndicat mixte, entre autres LA TRANCHE. Ce processus fonctionne depuis 15 ans et utilise à ce jour les moyens GPS au top.
- les produits de traitement agréés sont biologiques. M TESSON nous en a communiqué la fiche technique.
- cette année la DDASS est venue s'ajouter à la tutelle habituelle. Ce changement administratif et la nécessité d'éviter les périodes de vacances scolaires pour le jour du traitement a exceptionnellement fait prendre un mois ½ de retard.
- ceci a été d'autant plus dommageable que le développement de l'infestation est amplifié par le réchauffement du climat, l'urbanisation croissante, les abattages forestiers, les éclairages d'été et les nouvelles espèces de pins d'ornement plus attractives pour les chenilles.
- au passage, le budget 2006 départemental de cette lutte aura été de 130.000 € (88% du Conseil Général / 12 % des communes)



Cet entretien a révélé une complexité insoupçonnée du phénomène des chenilles processionnaires et des multiples contraintes qui pèsent sur son traitement. Cette infestation se développe avec les modifications climatiques. Elle s'inscrit dans une évolution plus générale du monde des insectes. L'article d'Hervé Morin dans *Le Monde* du 27 décembre : la grande fête des insectes, annonce une progression des chenilles vers le nord telles que « *les colonies atteindront Paris en 2025* » Au moins, nos adhérents d'Ile de France seront familiers du problème ! Une info plus complète aura tout à fait sa place à notre AG de 2007 (panneau et documents).

améliorations du parc obtenues aux réunions d'enveloppe de quartier des 5 octobre et 29 novembre

établissement d'un stationnement matérialisé à gauche de l'entrée de la 1^{ère} avenue et plantation paysagère (semaine de l'arbre).

amélioration de certains bas côtés d'avenue dangereusement creusés, particulièrement dans les avenues étroites comme la 5^{ème}.

étude et pose d'une chicane (expérimentale pour 2007) entre les impasses n° 9 et n° 10 qui interdise le passage des véhicules à moteur mais laisse le passage des chariots de planches à voile, ce sentier piétonnier étant proche du 3^è accès à la mer, à l'extrémité ouest de la 8^è avenue.

pose de parking à vélos de 6 places, 8^è avenue à l'extrémité ouest .

trou qui devait être bouché en décembre dans la 3^è descente à la mer, face à l'impasse n°10

pose de 20 mètres de ganivelles, côté plage, en face de la descente de la 8^{ème} avenue, pour interdire l'accès à la dune .

réfection de l'accès goudronné à la mer, 2^è avenue, particulièrement dégradé.

balisage de la sortie en mer du mouillage léger organisé de Sainte-Anne au travers des bouchots, programmé par la mairie pour 2007